



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

Le 7 septembre 2022

Extrait du Procès-Verbal

Résolution 236-2022

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Mercredi le 7 septembre 2022

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 6 septembre 2022, à la salle municipale, de 20h05.

Sont présents: Monsieur Guy Dupuis  
Monsieur Jacques Pepin  
Monsieur Eric Morissette  
Madame Nadia Hébert  
Madame Joséane Turgeon

Absent: madame Claudia Quirion

Sous la présidence de monsieur Marcel Normand, maire

**AUTORISATION DE SIGNATURES DES DOCUMENTS BANCAIRES ET LÉGAUX**

**ATTENDU** QUE les membres du Conseil doivent autorisés des signataires pour le prêt à court terme avec Desjardins d'un montant de 2 449 612 \$ autorisé par monsieur Richard Villeneuve, directeur de l'accompagnement et des finances municipales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans sa lettre datée du 29 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** que le règlement 390-2022 a été adopté le 4 avril 2022 et publié le 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022 dans la Municipalité de Saint-Valère;

En conséquence,

Il est proposé par madame Joséane Turgeon appuyé par madame Nadia Hébert et résolu

**QUE** le Conseil autorise le maire, monsieur Marcel Normand ainsi que la directrice générale, madame Carole Pigeon à signer les documents d'emprunt temporaire et tout document légaux reliés au compte bancaire Desjardins du numéro 304316;

**QUE** par la présente, sont révoqués tous autres noms associés à l'entente de règlement d'emprunt concernant la présente demande concernant un emprunt temporaire d'un montant de 2 449 612 \$ dont le règlement 390-2022 fait mention

Adopté à l'unanimité

Copie conforme

Donné à Saint-Valère, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Carole Pigeon  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière